



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

Objet : Demande de subventions pour le financement de travaux d'urgence de retraits d'embâcle sur la Lergue aval suite aux intempéries du 12 et 13 septembre 2015 auprès de l'Etat, de la Région, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, et du Conseil Départemental de l'Hérault – Demande de dérogation pour le commencement de ces travaux avant la notification des aides.

Monsieur JURQUET rapporte :

La crue exceptionnelle des 12 et 13 septembre 2015 a causé de nombreux dégâts et a provoqué la constitution d'encombres importants dans le lit mineur et majeur de la Lergue sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais, en particulier sur les communes de Brignac, Ceyras, Clermont-l'Hérault et Canet.

Lors de cette crue, les terrains situés dans le lit majeur de la Lergue (à proximité immédiate de la Lergue), ont été entièrement inondés et particulièrement impactés par la formation d'embâcles imposants, de plusieurs dizaines de m³ et de toutes natures : déchets, arbres déracinés, et bois morts. Ces encombres menacent la sécurité des biens et des personnes par leur remobilisation potentielle en cas de nouvelle crue.

Au vu des nombreux enjeux de vulnérabilité présents en lit majeur, (captages AEP, habitations, pylônes ERDF, infrastructures routières, terrains agricoles et jardins potagers, zone urbaine de Canet en aval), la Communauté de

communes du Clermontais envisage d'intervenir pour réaliser des travaux d'urgence de retrait d'embâcles, dans le cadre de sa compétence « études locales sur la gestion des milieux aquatiques et de travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau ».

Les travaux projetés visent à supprimer tout embâcle formé en amont de zones, ouvrages et infrastructures vulnérables et cela sur 4 secteurs prioritaires identifiés et fortement impactés par la crue :

- Secteur 1 : Amont-Aval du Pont D906 sur les communes de Ceyras et Clermont l'Hérault
- Secteur 2 : Mas Tournal et Mas de l'Aveyro sur les communes de Ceyras, Clermont l'Hérault
- Secteur 3 : Plaine du Mas de Marre sur la commune de Brignac
- Secteur 4 : Jardins / Amont-aval du Pont de Cambous (lieux-dits « les Rivières » et « Les Millières ») sur la commune de Brignac.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu notamment de :

- Désolidariser les embâcles avec séparation / tri des végétaux des déchets,
- Broyer ou brûler sur place les végétaux non valorisables,
- Découper ou évacuer les bois valorisables (selon diamètre) avec stockage hors de la zone inondable,
- Evacuer les déchets autres que végétaux vers des lieux de dépôt agréés.

Ces interventions seront réalisées après information des propriétaires riverains et suite à une déclaration d'intention de commencement des travaux en rivière (DICTR) auprès du service Eau et Risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

L'estimation de ces travaux (y compris frais d'étude, coordination et suivi d'opération de maîtrise d'œuvre) pour lesquels la Communauté de communes du Clermontais serait maître d'ouvrage, est évaluée au total à 80 000 € HT.

Suite au classement récent de ces trois communes en catastrophe naturelle pour ces intempéries, la Communauté de communes du Clermontais peut solliciter pour réaliser ces travaux un financement auprès de :

- l'Etat dans le cadre du *fond de solidarité / calamités publiques*,
- la Région dans le cadre du *fond de solidarité / calamités publiques*,
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre de ses *fonds spéciaux*,
- le Conseil Départemental dans le cadre d'une demande d'aide classique.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- Le lancement de ces travaux visant au retrait d'embâcle sur les 4 secteurs prioritaires définis sur le secteur aval de la Lergue,
- De solliciter l'ensemble des partenaires financiers potentiels (Etat et Région dans le cadre du fond de solidarité / calamités publiques, l'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de ses fonds spéciaux, ainsi que le Conseil Départemental de l'Hérault) afin d'espérer bénéficier du maximum de subventions pour les réaliser,
- De solliciter d'une dérogation auprès de l'ensemble des financeurs potentiels pour le commencement anticipé des travaux.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur JURQUET, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le lancement de ces travaux visant au retrait d'embâcle sur les 4 secteurs prioritaires définis sur le secteur aval de la Lergue

SOLLICITE l'ensemble des partenaires financiers potentiels (Etat et Région dans le cadre du fond de solidarité / calamités publiques, l'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de ses fonds spéciaux, ainsi que le Conseil Départemental de l'Hérault) afin d'espérer bénéficier du maximum de subventions pour les réaliser,

SOLLICITE une dérogation auprès de l'ensemble des financeurs potentiels pour le commencement anticipé des travaux.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-15-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015